

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF TENUE LE 30 MARS 2022 À 18 H 30 AU CENTRE ADMINISTRATIF SIS AU 310, RUE DE L'ÉGLISE, DONNACONA ET PRÉSIDÉE PAR MADAME JENNIFER PETITCLERC PAGÉ, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES PRÉSENTS :

Madame, Isabelle Paquet, membre parent, district 1
Madame, Marie-Ève Germain, membre parent, district 2
Madame Mélanie Deslauriers, membre parent, district 3
Madame, Jennifer Petitclerc-Pagé, membre parent, district 4

Madame Myriam Paquet, membre de la communauté, profil 3
Madame Élisabeth Pagé, membre de la communauté, profil 4

Monsieur Jacques Moffette, directeur des services éducatifs, Centre de services scolaire de Portneuf
Madame Danielle Vallée, directrice d'établissement (présence virtuelle)
Madame Stéphanie Dixon, enseignante
Madame Marilyn Bernard, professionnelle non enseignante
Madame Marie-Josée Lépine, personnel de soutien

MEMBRES ABSENTS

Madame Cathy Boily, membre parent, district 5
Madame Marie-Philippe Trépanier-Doré, membre de la communauté, profil 1
Monsieur Arnold Lynds, membre de la communauté, profil 2
Monsieur Vincent Lévesque-Dostie, membre de la communauté, profil 5

SONT INVITÉS :

Madame Marie-Claude Tardif, directrice générale
Madame Monique Delisle, secrétaire générale par intérim
Madame Guylaine Allard, directrice des Services des ressources financières et du transport scolaire
Madame Céline Morasse, directrice des services éducatifs complémentaires
Monsieur Éric Bard, directeur du Service des ressources humaines par intérim
Monsieur Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de madame Jennifer Petitclerc Pagé. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et valablement ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente du conseil demande aux administrateurs s'ils désirent ajouter des points à l'ordre du jour. Aucune demande n'est faite en ce sens.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux administrateurs s'ils ont un intérêt susceptible d'entrer en conflit avec un des points traités lors de la rencontre.

Madame Marilyn Bernard déclare un lien d'intérêt au point 6 - Critères de répartition des services complémentaires.

Madame Marie-Josée Lépine déclare un lien d'intérêt au point 7- Offre de vente- Bibliothèque de Cap-Santé.

Comme prévu à l'article 4 du Règlement sur les normes d'éthique, les membres sont invités à déposer le formulaire de déclaration et engagement ainsi que le formulaire prévu à l'article 12 sur la déclaration d'intérêts.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les membres du conseil d'administration ont reçu, préalablement à la présente rencontre, une copie du procès-verbal de la rencontre du 9 février 2022.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le procès-verbal du 9 février 2022, tel que présenté;

DISPENSER la secrétaire générale d'en faire la lecture compte tenu que les administrateurs en ont reçu copie plus de six (6) heures avant le début de la présente séance.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- D'ADOPTER** le procès-verbal du 2 mars 2022, tel que présenté;
- DISPENSER** la secrétaire générale d'en faire la lecture compte tenu que les administrateurs en ont reçu copie plus de six (6) heures avant le début de la présente séance.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE

Aucune question.

6. CRITÈRES DE RÉPARTITION DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

- ATTENDU** l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique* relatif aux recommandations des membres du comité de répartition des ressources;
- ATTENDU** la consultation du comité CCSEHDAA qui s'est déroulée le 29 novembre 2021;
- ATTENDU** la consultation du comité paritaire EHDAA qui s'est déroulée le 9 février 2022;
- ATTENDU** la recommandation du comité de répartition des ressources lors de la rencontre du 25 janvier 2022,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

- D'ADOPTER** les critères de répartition des services complémentaires 2022-2023, tels que proposés.

7. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La présidente du comité de vérification, madame Marilyn Bernard, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 21 mars 2022.

8. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

À la suite de la présentation du rapport de la présidente du comité de vérification, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

Programme de développement du hockey à l'école (PDHÉ)

- ATTENDU QUE** le programme HOCKEY-ÉCOLE a fait l'objet d'un suivi auprès du ministère de l'Éducation du Québec;
- ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a appuyé ce projet et contribué financièrement au déploiement de ce programme depuis 7 ans;

ATTENDU QUE les municipalités ont aussi manifesté leur intérêt en indiquant qu'elles souhaitaient offrir gratuitement les heures de glace nécessaires au déploiement de ce programme au primaire, soit les villes de Donnacona, Saint-Raymond et Pont-Rouge;

ATTENDU QUE les équipes-école concernées constatent que le PDHÉ a des effets positifs sur la réussite des élèves et désirent poursuivre le déploiement de ce programme qui a fait ses preuves auprès de sa clientèle scolaire,

ATTENDU QUE le comité de vérification appuie et recommande d'adopter la résolution suivante :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'UNANIMITÉ :

DE RÉSERVER une somme maximale de 29 000 \$, à même le budget d'opération 2022-2023 pour soutenir le déploiement de ce programme dans les écoles primaires ciblées et ainsi, réduire les frais chargés aux parents des élèves concernés;

DE RÉSERVER à même ce 29 000 \$, un montant de 9 000 \$ afin permettre à l'école de la Saumonière d'assurer le transport par autobus des élèves concernés par ce programme vers l'aréna, et ce, afin que l'ensemble des écoles concernées puisse profiter de façon équitable des montants octroyés par le centre de services scolaire;

ÉTANT ENTENDU que la décision d'offrir le projet aux élèves appartient à chaque école, c'est-à-dire à chaque conseil d'établissement;

ÉTANT ENTENDU que les parents devront participer financièrement au projet selon des modalités à convenir par les écoles.

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 (Projet)

ATTENDU QUE chaque année, conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique (ci-après « LIP »), le centre de services scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination des immeubles et, à la fin de cette opération, il délivre à chacune de ses écoles un acte d'établissement en conformité avec ce plan;

ATTENDU QUE le centre de services scolaire profite de l'opportunité de ce processus pour revoir l'organisation de ses services à l'intérieur de ses établissements afin de s'assurer d'une saine gestion de ses ressources sachant que cette activité pourrait éventuellement entraîner une décision ayant un impact sur la localisation de sa clientèle;

ATTENDU QUE l'article 211 de la LIP prévoit la procédure à suivre avant que le centre de services scolaire prenne une décision relative à la modification et à la révocation de l'acte d'établissement d'une école,

ATTENDU QUE le comité de vérification recommande d'adopter la résolution suivante :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** À l'UNANIMITÉ

- D'ADOPTER** le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 pour consultation;
- DE CONSULTER** les partenaires du centre de services scolaire et toute municipalité du territoire conformément aux dispositions de l'article 211 LIP, et ce, avant l'adoption finale de ce plan;
- DE CONSERVER** le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 tel que présenté et de le déposer au répertoire sous la cote CA64/21-22.

Offre de vente – Bibliothèque de Cap-Santé

- ATTENDU QUE** la Ville de Cap-Santé a proposé de vendre l'immeuble adjacent à l'école du Bon-Pasteur ;
- ATTENDU QUE** l'achat dudit immeuble par le Centre de services scolaire viendrait répondre à des besoins actuels et futurs de l'école du Bon-Pasteur,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

- D'OCTROYER** un mandat de négociation pour effectuer une offre d'achat à la Ville de Cap-Santé;
- DE MANDATER** conjointement la présidente, Mme Jennifer Petitclerc Pagé et la directrice générale, Madame Marie-Claude Tardif, à poser tout geste ou à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution, y compris les procédures requises pour compléter l'achat de l'immeuble dès que possible ;
- DE MANDATER** conjointement la directrice générale, Madame Marie-Claude Tardif, et le directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information, M. Frédéric Pagé, à procéder à la demande d'acquisition auprès du ministre de l'Éducation, et ce, dès que possible;
- DE DEMANDER** en octobre 2022, un financement auprès du ministère de l'Éducation du Québec, et ce, conditionnellement à l'autorisation d'acquisition octroyée par le ministre de l'Éducation.

Demande d'utilisation de terrain – Municipalité de Saint-Casimir

- ATTENDU** la demande reçue le 24 février 2022 de la Municipalité de Saint-Casimir concernant l'utilisation d'une parcelle de terrain de l'école du Bateau-Blanc pour l'aménagement du projet de sentier de patinage ;
- ATTENDU QUE** ce genre de demande est depuis longtemps favorisée dans notre organisation ;

ATTENDU QUE les frais d'installation et d'entretien de ce sentier de patinage seront à l'entière charge de la municipalité ;

ATTENDU la recommandation favorable du conseil d'établissement de l'école primaire du Bateau-Blanc,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'AUTORISER l'utilisation du terrain de l'école primaire du Bateau-Blanc pour l'aménagement du sentier de patinage de la Municipalité de Saint-Casimir en respectant la sécurité des lieux pour nos élèves.

Demande de servitude – Énergir école secondaire de Saint-Marc

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de Portneuf a requis les services de la Société en commandite Gaz Métro (ci-après « Gaz Métro ») pour desservir en gaz naturel les équipements de l'école secondaire Saint-Marc-des-Carières sise au 1600, boul. Bona-Dussault (ci-après « l'École »), tel qu'il appert du contrat de service signé le 1er novembre 2017 ;

ATTENDU QUE conformément au contrat, une ligne de gaz naturel passera sur le terrain de l'école, appartenant au Centre de services scolaire de Portneuf afin d'alimenter en gaz naturel l'école secondaire de Saint-Marc-des-Carières ;

ATTENDU QUE depuis le 30 novembre 2017, Gaz Métro exerce ses opérations sous le nom de la Société en commandite Énergir ;

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de la société en commandite Énergir pour établir des droits réels de servitude permettant l'installation de cette ligne et la prolonger afin d'alimenter l'aréna qui est adjacent à l'école secondaire;

ATTENDU QUE la résolution CC42/18-19 est maintenant caduque,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'AUTORISER l'établissement des droits réels de servitude pour la ligne de gaz naturel tel qu'indiqué sur le plan annexé et conservé sous la cote CA67/21-22, et ce, à la condition que la société en commandite Énergir assume tous les frais relatifs audit acte ;

DE DÉSIGNER la présidente, Mme Jennifer Petitclerc Pagé, et la directrice générale, madame Marie-Claude Tardif, à signer tout document pour établir cette servitude pour la société en commandite Énergir.

École Saint-Joseph – Remplacement du toit et des services

- ATTENDU QUE** le centre de services scolaire s'est vu réserver par le ministère de l'Éducation du Québec une somme de 5 431 598 \$ dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » et 834 698 \$ dans le cadre de la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;
- ATTENDU QUE** que le Centre de services scolaire de Portneuf a procédé à un appel d'offres public dans le cadre du projet de remplacement du toit et des services à l'école Saint-Joseph;
- ATTENDU** la publication des résultats d'ouverture des soumissions sur le système électronique d'appels d'offres publics,
- ATTENDU** que le comité de vérification recommande l'adoption de la proposition suivante :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'UNANIMITÉ :

- DE PROCÉDER** à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné.
CHOIX DE L'ENTREPRENEUR : Équipe SG Inc.
- MANDATER** la directrice générale à signer, pour et au nom du conseil d'administration, tout contrat de plus de 250 000 \$ en lien avec les projets ici présentés, mais a charge d'en rendre compte au conseil d'administration avec diligence;
- D'AUTORISER** le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information ainsi que le coordonnateur des ressources matérielles à signer tout document et à poser tout geste dans l'exécution des contrats à être conclus afin de donner plein effet à la présente résolution.

École secondaire de Donnacona – Remplacement du système de ventilation et unité de toit

- ATTENDU QUE** le centre de services scolaire s'est vu réserver par le ministère de l'Éducation du Québec une somme de 5 431 598 \$ dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » et 834 698 \$ dans le cadre de la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;
- ATTENDU QUE** que le Centre de services scolaire de Portneuf a procédé à un appel d'offres public dans le cadre du projet de remplacement du système de ventilation et unité de toit à l'école secondaire de Donnacona;
- ATTENDU** la publication des résultats d'ouverture des soumissions sur le système électronique d'appels d'offres publics,
- ATTENDU** que le comité de vérification recommande l'adoption de la proposition suivante :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'UNANIMITÉ :

DE PROCÉDER à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné.

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR : Dalcon Inc.

MANDATER la directrice générale à signer, pour et au nom du conseil d'administration, tout contrat de plus de 250 000 \$ en lien avec les projets ici présentés, mais a charge d'en rendre compte au conseil d'administration avec diligence;

D'AUTORISER le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information ainsi que le coordonnateur des ressources matérielles à signer tout document et à poser tout geste dans l'exécution des contrats à être conclus afin de donner plein effet à la présente résolution.

9. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique, madame Élisabeth Pagé, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité le 28 mars 2022.

Processus de désignation des membres des CA

La présidente du comité présente les principales modifications apportées par le décret déposé par le ministère de l'Éducation ainsi que le processus de désignation des membres du conseil d'administration.

Les membres suggèrent de partager l'appel de candidatures des membres de la communauté via le Facebook du Centre de services scolaire de Portneuf.

Code d'éthique et de déontologie des CA

Considérant l'arrêté ministériel no 2022-001, la présidente du comité, présente les principales modifications apportées au Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.

Formation de l'ÉNAP

Un rappel est effectué auprès des membres du conseil d'administration quant aux formations obligatoires.

10. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

À la suite de la présentation du rapport de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

La présidente du comité des ressources humaines, madame Myriam Paquet, fait un retour sur la rencontre du comité qui s'est tenue le 23 mars 2022.

12. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Madame Myriam Paquet, présidente du comité des ressources humaines, demande le huis clos pour discuter du dossier d'un membre du personnel.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE les membres siègent à huis clos pour discuter du dossier d'un membre du personnel à 19 h 30.

Les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

Madame Jennifer Petitclerc Pagé, présidente, propose la levée du huis clos à 20 h 30.

13. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

Aucune

14. AUTRES SUJETS

Aucun

15. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance du conseil d'administration est prévue le 27 avril 2022.

16. LEVÉE DE LA RENCONTRE

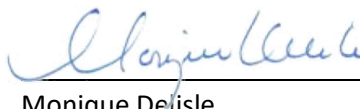
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

17. HUIS CLOS

Les membres du conseil d'administration tiennent leur séance à huis clos.



Jennifer Petitclerc Pagé
Présidente du conseil d'administration



Monique Delisle
Secrétaire générale par intérim